

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 3 JUILLET 2013

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, Alfred SCHMITT, Jean-Michel STEPHAN et Jean-Laurent VONAU et Christian WAGNER, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. Paul BOISSARIE conseiller municipal a donné procuration à Christian KLIPFEL, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

Le Maire a débuté la séance en rendant hommage à Cyril ROTH décédé dans un accident de la circulation le lundi 1^{er} juillet 2013. Cyril était, depuis quelques semaines, employé à la mairie de Soultz-sous-Forêts pour un remplacement d'un agent en congé de maternité et s'était investi dans son travail. L'assemblée observe quelques instants de recueillement en sa mémoire.

1. PRESENTATION DE LA DEMARCHE DE REDUCTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES par Mmes Edith BAUMANN et Lucie BOISSIER de la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles)

Le Maire remercie Mmes Edith BAUMANN et Lucie BOISSIER d'intervenir auprès des élus pour présenter la démarche de réduction des produits phytosanitaires. Il rappelle que la Ville s'est engagée à s'inscrire dans une démarche de réduction de produits phytosanitaires avec le soutien de la FREDON, organisme qui accompagne la municipalité dans sa démarche tendant vers le zéro-phytosanitaire. Le plan d'action comporte trois étapes successives :

- 1) se mettre pleinement aux normes quant à l'utilisation des produits phytosanitaires
- 2) réduire drastiquement l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces où les herbes folles sont difficilement admises par la population (parc maison de la musique et des associations, parvis de La Saline, place devant la mairie, place entre les deux églises, ...)
- 3) s'attaquer aux espaces où la tolérance à la végétation « sauvage » est plus grande. Parallèlement un plan de gestion différencié des espaces va être conçu en collaboration avec la FREDON pour les espaces le long des cours d'eau, espaces où l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite.

Après avoir rappelé les dangers sur la santé et l'environnement de ces produits, Edith BAUMANN insiste sur le fait que des pratiques alternatives sont déjà utilisées à Soultz-sous-Forêts. Après la réalisation du plan de désherbage qui dresse un état des lieux et établit des préconisations, le processus se poursuit avec comme objectif, en 2014, de réduire ou d'arrêter l'utilisation de ces produits sur les surfaces à risque. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les surfaces à risque sont des surfaces imperméables avec enrobé sur lesquelles l'eau ruisselle et finit dans les canalisations. Cette eau est ensuite acheminée vers la station d'épuration qui n'est pas en mesure de traiter ces produits qui finissent donc dans les cours d'eau. Edith BAUMANN rappelle qu'un gramme de produit phytosanitaire, soit l'équivalent d'un capuchon de stylo, rend 10.000 m³ d'eau impropres à la consommation. Cela correspond à la consommation en eau d'une famille de 4 personnes pendant 40 ans.

Ces objectifs devront se poursuivre en 2015 sur les surfaces à risque réduit, ce qui ne sera pas facile vu que le cimetière fait partie de ces surfaces.

L'interlocutrice précise bien que l'une des clés de réussite de la démarche est son acceptation par la population qui devra s'habituer à voir des herbes spontanées. Des conférences ou ateliers thématiques devront être organisés pour sensibiliser les habitants.

Pour Jean-Laurent VONAU, le point le plus important est de sensibiliser la population et prévoir les moyens financiers pour cette opération qui ne sont pas négligeables. Il insiste également qu'en zone rurale il y a beaucoup de difficultés pour éliminer les chardons et les ronces et que ce travail doit être fait dès le printemps.

Ernest ROTT répond que la semence des chardons vole très loin et qu'elle est impossible à canaliser. Il rappelle également que l'équipe technique s'est déjà beaucoup investie pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et mieux gérer ses massifs en utilisant notamment du paillage.

Le Maire remercie les intervenantes pour leur présentation.

2. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

→ Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 juin 2013

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (Claude LINDNER et Christian WAGNER), approuve le compte rendu du conseil municipal du 5 juin 2013.

→ Différentes réunions et manifestations

07.06.2013

- assemblée générale de Coop Alsace à La Saline avec la présence du directeur général, Monsieur Christian DUVILLET
- assemblée générale de l'association de défense et de promotion de la ligne ferroviaire Haguenau Wissembourg avec deux thèmes abordés : les horaires de trains et les dispositions prises cet été lors de la fermeture de la ligne pour travaux au niveau de Vendenheim, et le projet d'urbanisation du quartier autour de la gare à Haguenau

08.06.2013

- 23^{èmes} courses populaires de Soultz-sous-Forêts et feu de la Saint Jean organisés par l'OMACSL

10.06.2013

- petit déjeuner sur la quai de la gare organisé par la SNCF à l'intention des usagers du TER, l'objectif était de communiquer sur les horaires de juillet et août lors de la période d'interruption du service par rail

11.06.2013

- passation de commandement au 2^e régiment des Hussards avec cérémonie au Fort de Schoenenbourg et partie conviviale à La Saline
- conseil d'école élémentaire en présence de Madame l'Inspectrice, avec à l'ordre du jour l'organisation des classes pour l'année scolaire 2013/2014. A signaler que la situation s'est améliorée dans la classe de CE2 qui pose problème, même si l'équilibre reste fragile. L'autre point soulevé a concerné les conditions de déménagement et de fonctionnement dans la nouvelle aile de l'école pendant la rénovation du bâtiment existant.

Jean-Laurent VONAU souhaite savoir à quoi est due cette amélioration ; le Maire répond que cela s'explique par la manière dont la nouvelle enseignante a réagi mais également à une présence adulte complémentaire. Il interpelle également à propos de l'emploi créé par la commune et demande si celui-

ci est reconduit. Le Maire répond que cet emploi ne sera pas reconduit, il s'agissait d'une opération ponctuelle. Les enseignants et les parents en sont bien conscients.

Le Maire rappelle également qu'aucune décision n'est encore prise concernant les rythmes scolaires et qu'il faudra trancher au courant du premier trimestre de l'année scolaire. Il précise que les parents et enseignants se sont prononcés à 60 % en faveur des cours le samedi matin, mais que cela ne sera pas simple vu que la loi préconise plutôt le mercredi matin.

- fête des Arts du collège de l'Outre-Forêt au relais culturel La Saline

12.06.2013

- réunion du conseil d'orientation de la maison de retraite du Soultzerland avec visite du chantier d'extension de l'établissement. Le tarif journalier est passé à 57,41 € auquel s'ajoute le forfait GIR de 5,47 €. Le nouvel organigramme avec recrutements et constitution d'un pool de remplaçantes et la démarche d'amélioration de soins et de la qualité ont également été présentés.

A la question de Jean-Laurent VONAU souhaitant savoir le délai dans lequel l'extension sera opérationnelle, le Maire répond qu'au mois de septembre 2013 les nouveaux locaux pourront être investis et que les travaux de réhabilitation de l'ancien bâtiment seront terminés au printemps 2014.

Le Maire fait part à l'assemblée qu'AXENTIA qui est un bailleur social et qui a en charge la maison de retraite, a beaucoup de mal à gérer les logements qui font partie de la résidence. Un promoteur est intéressé pour transformer ce bâtiment en résidence séniors

13.06.2013

- réunion de travail avec le responsable des espaces verts de la ville de Haguenau concernant le problème de prolifération des corbeaux. Au vu des actions menées à Haguenau, il a été décidé une démarche en 3 étapes : élagage des arbres en novembre, tir des corbeaux en février mars, destruction des nids avant la ponte des œufs. Cette démarche devra s'inscrire dans une large concertation avec la DDT, les organisations de protections des oiseaux et les propriétaires. Le financement reste à être précisé, avec notamment une répartition de charges à déterminer entre communes et propriétaires
- inauguration du gîte d'étape communal et décrochage de l'exposition consacrée à Saint-Jacques de Compostelle

14 + 16.06.2013

- 50^e anniversaire de la Société Gunther avec portes ouvertes le dimanche 16 juin 2013
- assemblée générale de l'Association des œuvres scolaires à Hoffen

17.06.2013

- réunion organisée par le SICTEU concernant l'étude réalisée sur les cours d'eau
- réunion de restitution du dossier éco quartier

18.06.2013

- assemblée plénière des Présidents de conseil d'orientation et des cadres de la Fondation Caisse d'Epargne à Paris
- conseil d'école de l'école maternelle

19.06.2013

- rencontre avec le Directeur de la Poste de Niederbronn-les-Bains, à laquelle sont maintenant rattachées la poste de Soultz-sous-Forêts et ses agences. La Poste a sensiblement réduit le nombre de territoires : Les postes de Woerth et Soultz-sous-Forêts sont rattachées à Niederbronn-les-Bains, Seltz et Lauterbourg à Wissembourg. Chaque Directeur ayant à ses côtés un Directeur adjoint, ce dernier sera basé à Soultz-sous-Forêts car l'activité du bureau de poste reste très élevée et représente la deuxième unité du nouveau territoire. Par contre La Poste souhaite ramener l'heure de fermeture à 17 heures, heure de fermeture de tous les autres établissements du secteur, y compris Wissembourg. Enfin le

Directeur a évoqué la possibilité de ramener l'heure limite de dépôt du courrier à 15 heures 30 au lieu de 16 heures, une disposition qui a été fortement contestée par le Maire. Il a également été question du stationnement des agents de La Poste et le Directeur s'est engagé à demander aux agents d'utiliser le parking du Bruehl, une fois celui-ci rénové

20.06.2013

- cérémonie de remise des prix du concours lecture des 3^{èmes} du collège de l'Outre-Forêt
- cérémonie de départ du Commandant PETIT de la compagnie de gendarmerie de Wissembourg

21.06.2013

- réunion de la commission de sélection des offres pour l'attribution du lot 2 – Réseaux secs des travaux d'aménagement du jardin de la Saline – point à l'ordre du jour
- fête de la musique à la maison de retraite du Sultzerland, concert d'orgue à l'église protestante et festival de sons sur le parvis de la Saline

22.06.2013

- passation de commandement au 2^e régiment de Hussards et départ du Colonel Guillaume DANES
- célébration du 50^e anniversaire du fleurissement de Hohwiller et 40^e anniversaire de l'obtention de la première distinction 4 fleurs

22 + 23.06.2013

- carrefour des arts à Hohwiller organisé par l'association Arts et Peinture

25.06.2013

- rencontre avec le Président du judo club de Sultz-sous-Forêts pour le complexe sportif – point à l'ordre du jour
- réception des travaux de marquage pour le stationnement à Hohwiller
- réunion de la commission cimetièrre

26.06.2013

- réunion de chantier liaison cyclopiétonne
- rencontre avec l'architecte pour les travaux d'accessibilité de la boulangerie-pâtisserie St Honoré
- rencontre avec M. HEUMANN et l'entreprise HEIBY pour les travaux au cimetière juif : les travaux devraient débuter semaine 37 (semaine du 9 septembre 2013) après le Nouvel An juif qui a lieu le 4 septembre
- réunion du conseil communautaire de la communauté de communes du Sultzerland : le contrat du périscolaire a été reconduit avec les AGF et le centre de loisirs fonctionnera à Sultz-sous-Forêts en 2014

27.06.2013

- assemblée générale du ciné- club de Wissembourg
- réunion du comité de pilotage du relais d'assistants maternels

28.06.2013

- concert de fin d'année de l'école élémentaire et exposition d'arts plastiques des écoles élémentaire et maternelle à La Saline
- réception organisée pour le départ du principal, du principal-adjoint et de professeurs au collège de l'Outre-Forêt

- réunion de l'amicale des Maires du canton de Soultz-sous-Forêts à la mairie de Soultz-sous-Forêts : les Maires du canton se sont penchés sur le dossier épineux du bruit. Une affaire introduite par une présentation des gendarmes de la brigade de Soultz-sous-Forêts qui a rappelé que, depuis 2003, la législation est particulièrement stricte en la matière, qu'il s'agisse de bruits de voisinages, bruits liés à des manifestations festives, ou bruits de chantier, la marge de manœuvre est étroite. Tout bruit gênant par son intensité, sa durée et sa répétition est passible de sanction. Le Maire est au centre du dispositif et c'est à lui de faire les premiers pas pour faire respecter la législation et trouver une solution à l'amiable. Si les désordres persistent il est amené à dresser un procès-verbal ou à porter directement plainte à la gendarmerie.

Le Maire revient sur l'intervention faite lors de la précédente réunion du conseil municipal concernant le bruit lié aux activités dans le Bruehl. Il propose de limiter l'utilisation du multisports à 21 heures et de demander un devis pour la pose d'un revêtement.

Plusieurs conseillers municipaux estiment que cette interdiction ne fera que déplacer un problème et Denise EHRHARD fait remarquer que des jeunes jouent au ballon sur le parvis de la gare. Pour Jean-Laurent VONAU il faudrait peut-être faire intervenir un éducateur en milieu rural ce qui permettrait peut-être de canaliser ce fléau. Il interroge également sur l'intervention de la gendarmerie pour tapage nocturne lié à l'ouverture des restaurants jusqu'à 2 heures du matin.

Eric HUBERT et Lucienne HAAS estiment qu'il serait plus judicieux de fixer l'interdiction d'accès à l'équipement multisports à 22 heures.

29.06.2013

- fête de l'école maternelle à la Saline
- concert de fin d'année de l'école municipale de musique de Soultz-sous-Forêts

30.06.2013

- assemblée générale du Cercle d'histoire et d'archéologie de l'Alsace du Nord

01.07.2013

- conseil d'administration du collège de l'Outre-Forêt

02.07.2013

- expertise suite aux travaux d'infiltration dus à un mauvais fonctionnement de la ventilation dans la salle du conseil municipal
- réunion pour le lancement de l'étude des coulées d'eaux boueuses à Hohwiller
- réunion de travail pour la planification des travaux du carrefour et du tronçon de la rue du Docteur Deutsch

03.07.2013

- conseil de vie sociale à la maison de retraite du Sultzerland

3. PROJETS ET TRAVAUX

→ Pôle scolaire et de la petite enfance

- **Déclaration de sous-traitance : lot 09 – Menuiseries intérieures**

Le Maire informe le conseil municipal que la menuiserie HUNSINGER/Weislingen, titulaire du lot 09 – Menuiseries intérieures, a fait parvenir une déclaration de sous-traitance au profit de l'entreprise TERTIA SOLUTIONS/Entzheim. Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant s'élève à 15 400 € HT (18 418,40 € TTC).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette sous-traitance et autorise le Maire à signer l'acte spécial à intervenir.

- **Avenants**

Le Maire rappelle que, par délibération du 5 juin 2013, le conseil municipal avait donné son accord pour la pose d'une cloison mobile dans la salle des arts du nouveau pôle scolaire et de la petite enfance. Cette modification concerne les lots 09 – Menuiseries intérieures et 04 – Charpente métallique. Il présente donc au conseil municipal les avenants à souscrire :

- **Avenant n° 1 au lot 09 – Menuiseries intérieures**

Le devis présenté au conseil municipal lors de la réunion du 5 juin 2013 pour la fourniture et pose d'une cloison mobile dans la salle des Arts d'un montant de 11 589 € HT ne comprenait pas l'élément de passage de porte. Suite à cet ajout, l'avenant s'élève à 14 109 € HT (16 874,36 € TTC) soit une augmentation de 6,98 % par rapport au marché initial qui est de 202 000 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant et autorise le Maire à le signer avec l'entreprise.

- **Avenant n° 1 au lot 04 – Charpente métallique**

La mise en place de cette cloison nécessite également l'ajout d'une poutre supplémentaire. L'entreprise METZGER, titulaire du marché a fait parvenir un avenant de 780 € HT, qui représente une augmentation de 2,29 % par rapport au marché initial qui s'élève à 34 002 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant et autorise le Maire à le signer avec l'entreprise.

Le Maire précise qu'au fur et à mesure de l'avancement du chantier, différents oublis sont constatés et notamment la mise en place de sous-compteurs d'eau froide par propriétaire pour les différentes activités et l'eau chaude dans l'essentiel des points d'eau. Cela concerne les lots 16 – Installation sanitaire/Assainissement et 17 – Electricité.

Pour Christian KLIPFEL, ces avenants devront être exclus des honoraires de maîtrise d'œuvre.

Suite aux différentes interventions concernant l'ajout d'eau chaude, l'assemblée charge le Maire de faire vérifier les conditions de sécurité sanitaire.

Le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal, les avenants à souscrire :

- **Avenant n° 1 au lot 16 – Installation sanitaire/Assainissement**

L'avenant s'élève à 16 668 € HT et se décompose comme suit :

- 3 020 € HT pour la mise en place de sous-compteurs pour l'eau froide, dont 1 097 € HT pour la commune
- 13 648 € HT pour l'eau chaude dans l'essentiel des points d'eau, dont 8 610 € HT pour la commune.

Cet avenant représente une augmentation de 15,41 % par rapport au marché initial qui est de 108 152,10€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant et autorise le Maire à le signer avec l'entreprise.

- **Avenant n° 1 au lot 17 – Electricité**

L'avenant s'élève à 3 174,19 € HT, dont 2 255,88 € pour la commune. Cet avenant représente une augmentation de 1,41 % par rapport au marché initial qui est de 225 000 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant et autorise le Maire à le signer avec l'entreprise.

➔ **Jardin de La Saline**

- **Attribution du lot 2 – Réseaux secs**

Le conseil municipal, lors de la réunion du 5 juin 2013, a délégué le choix de l'entreprise à la commission de sélection des offres. Les deux entreprises SOBECA et EIE ont répondu à la consultation complémentaire suite à la modification concernant l'éclairage public. La CSO, lors de la réunion du 21 juin 2013 a pris connaissance de

l'analyse faite par la maîtrise d'œuvre et a retenu l'entreprise EIE/Haguenau pour un montant de 45 641,31 € HT. L'offre de SOBECA était de 48 000 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision de la commission de sélection des offres et attribue le lot 2 – Réseaux Secs à l'entreprise EIE / Haguenau

➔ Carrefour RD 264/28/52 et tronçon rue du Docteur Deutsch

Le Maire fait part au conseil municipal de l'avancement des discussions suite à plusieurs rencontres avec la maîtrise d'œuvre, le Conseil Général et l'entreprise GCM :

- L'entreprise GCM, lors de la consultation, est partie sur un scénario avec barrage complet de la rue du Docteur Deutsch et le carrefour en alternat pour un coût pour la commune de 105 545 € HT, et un délai de 6 semaines
- Si la commune souhaite l'alternat pour l'ensemble des travaux, le délai passe à 10 semaines à partir de mi-août et l'entreprise estime un surcoût de 68 000 € dont 22 000 € pour la commune
- Si l'entreprise effectue les travaux avec la rue en alternat et une courte période de barrage complet (uniquement pour 2 semaines), ainsi que le carrefour en alternat, le délai est de 10 semaines à partir de mi-août et le surcoût serait, en première estimation, de 21 000 € dont 12 500 € pour la commune. Avec cette version, l'entreprise TRABET qui avait prévue l'alternat dans son offre de base et qui était en deuxième position à l'ouverture des plis redeviendrait compétitive avec un coût de 117 444 € HT pour la commune.

La maîtrise d'œuvre et le Conseil Général contestent les surcoûts de l'entreprise GCM. La maîtrise d'œuvre relève aussi une irrégularité de procédure de l'entreprise GCM qui n'a pas rendu dans les temps impartis l'acte d'engagement rectifié suite à une erreur constatée par le maître d'œuvre.

Une autre proposition serait de réduire le projet au carrefour et au tronçon jusqu'à l'entrée du pôle des services.

Pour Jean-Laurent VONAU, vu l'état de la chaussée, il serait dommage de ne pas faire la totalité des travaux.

Le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire effectuer la totalité des travaux comme prévu initialement (carrefour et tronçon rue du Docteur Deutsch) et demande au Maire de faire réexaminer le dossier pour l'attribution définitive du marché. Il délègue le choix à la commission de sélection des offres qui rendra compte au conseil municipal lors de la prochaine réunion.

➔ Complexe sportif

• Etat d'avancement

Le Maire fait part au conseil municipal que la déclaration préalable déposée par le Syndicat Mixte pour la rénovation du gymnase est sans opposition et que le dossier ERP a été déposé le 28 juin 2013. La consultation des entreprises a été lancée et les travaux devraient être effectués en septembre/octobre 2013. Le Président du syndicat mixte a fait parvenir un courrier aux différents utilisateurs pour les prévenir de la durée du chantier.

A la question de Christophe SCHIMPF souhaitant savoir si les travaux allaient avoir un impact sur l'accès et l'occupation de la salle à l'arrière du gymnase en raison des travaux d'électricité et de chauffage, le Maire répond qu'il vérifiera avec l'architecte.

• Plan d'extension

Le Maire projette l'avant-projet pour l'extension du gymnase, en particulier du sous-sol qui accueillera le futur dojo. Suite à la rencontre avec le Président du Judo-club, quelques éléments sont à considérer :

- l'espace pour le tatami est à peu près suffisant, sachant qu'il faut du 12*12 et non du 8*8 ; il faudrait tout de même enlever la « brisure » d'un des coins de la salle
- il faudrait rajouter un espace pour le public afin de pouvoir faire des compétitions pour les tous petits (une centaine de spectateurs) ; la proposition est de « mordre » sur les vestiaires et le bureau du professeur

- la question du rangement du matériel pédagogique a été soulevée, ainsi que la possibilité de vestiaires spécifiques au judo.

Pour Jean-Laurent VONAU, le fait de changer d'entrée principale peut générer un surcoût. Il relève également qu'il existe une réglementation spécifique pour la sécurité des arbitres et qu'il faut éviter de mélanger spectateurs et arbitres.

Le Maire présente également le coût estimatif de l'ensemble de l'extension, tous honoraires compris, soit 1.456.500 € HT. Il relève toutefois que ce chiffre comprend une provision pour des travaux extérieurs de 85.000 €, soit 95.000 € HT avec les honoraires. Il faudra voir avec le syndicat mixte qui devra assumer cette partie des travaux

Compte tenu de ce coût le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les travaux à engager :

1. soit engager l'ensemble des travaux avec le dojo
2. soit engager les travaux sans le dojo.

Pour Jean-Laurent VONAU, si on réalise le dojo plus tard on risque un surcoût de l'opération. Il précise également que la subvention du conseil général est conséquente et demande un délai de réflexion pour prendre une décision.

Le Maire propose au conseil municipal de déposer le permis de construire pour les travaux dans leur totalité, de continuer à travailler avec l'architecte pour finaliser le projet qui pourra toujours être réduit par la suite.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins trois abstentions (Paul BOISSARIE, Christian KLIPFEL et Christian WAGNER) sont favorables à cette proposition.

→ Giratoire de Retschwiller

Le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Général du Bas-Rhin a fait parvenir une convention de financement pour l'aménagement du carrefour RD264/170/voie communale à Retschwiller. Celle-ci prévoit divers engagements :

1. engagement du Département : construction du giratoire par le Département du Bas-Rhin y compris l'aménagement de voirie de la branche vers Hermerswiller
2. engagement de la commune de Sultz-sous-Forêts : participation financière de 27 500 € HT, correspondant au coût de la réalisation de l'aménagement de voirie de la branche vers Hermerswiller
3. engagement de la commune de Hoffen/Hermerswiller : autorisation donnée au Département pour réaliser sur ses parcelles un accès au giratoire à créer.

Suite à cette proposition le Maire a sollicité auprès du Conseil Général l'organisation d'une réunion de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Jean-Laurent VONAU propose l'avance de la somme de 27 500 € par la commune de Sultz-sous-Forêts et de négocier ensuite avec les différents partenaires. Il précise également que la commune de Hoffen a pris une délibération de non-participation.

Pour entrer dans la négociation, le Maire soumet au conseil municipal une proposition de financement pour la réalisation de l'aménagement de voirie de la branche vers Hermerswiller :

- 80 % à charge de la commune de Sultz-sous-Forêts car l'entreprise WALTER bénéficie de cet embranchement
- 10 % à charge de la communauté de communes qui bénéficie également de la fiscalité de l'entreprise WXALTER
- 10 % à charge de la commune de Hoffen/Hermerswiller qui est propriétaire de la voirie.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (Jean-Laurent VONAU et Christian WAGNER) est favorable à la proposition de financement du Maire pour entrer dans la négociation.

→ Autres

• Liaison rue du Frohnacker/rue de Seltz et aménagement de la rue de Seltz

Suite au plan de déplacement effectué dans le cadre du collège de l'Outre Forêt, le Maire propose de faire effectuer différents travaux, notamment un accès vélos/piétons rue du Frohnacker/Seltz et l'aménagement de la rue de Seltz (piétons/cyclos/parkings).

- Liaison rue du Frohnacker/rue de Seltz :

Le Maire propose au conseil municipal la réfection du chemin dans sa partie communale. L'entreprise HEIBY/Soultz-sous-Forêts a fait parvenir un devis d'un montant de 6 110 € HT, qui n'a pas pu être vérifié car parvenu peu avant la séance. Il faudra également règlementer l'accès par la mise en place de panneaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour la remise en état du chemin de liaison dans sa partie communale, sous réserve de vérification par la commission des travaux.

- Aménagement de la rue de Seltz

Les Bureaux BEREST ont effectué un premier travail pour la création de places de stationnement en bonne et due forme dans la rue de Seltz. Le Maire projette les propositions mais l'ensemble devra encore être travaillé. Les travaux se limitent à du marquage au sol. Il demande au conseil municipal un accord de principe pour ces travaux ce qui permettra de prendre l'attache du Conseil Général pour valider le projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL) est favorable à l'aménagement, par marquage au sol, de la rue de Seltz.

• Eclairage public rue Kupfersmatt

La Société ECOTRAL, alors qu'elle assumait encore une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'entretien de l'éclairage public, avait fait une étude pour le renouvellement de l'éclairage public dans différentes rues de la commune, et notamment dans la rue Kupfersmatt. L'estimation s'élève à 30 000 € HT comprenant 6 points lumineux et du génie civil sur 160 mètres.

Le Maire propose :

1. de réunir la commission des travaux pour définir la stratégie en matière de luminaires
2. de lancer une mise en concurrence auprès de différentes entreprises spécialisées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

• Eco quartier

Le Maire rappelle au conseil municipal que cette opération de densification doit permettre la construction de quatre maisons en bande (2x2 binômes) et la réalisation de quatre logements destinés aux ménages en début ou fin de parcours résidentiel.

L'ambiance urbaine proposée s'attache :

- à créer un liant entre le quartier résidentiel existant et les ensembles de la gendarmerie
- à maîtriser les gabarits bâtis et les implantations afin de limiter les impacts sur les vues et les nuisances liées aux ombres portées
- à préserver et valoriser le patrimoine naturel environnant
- à ménager un espace vert central pour l'ensemble des habitants du quartier du Salzbaechel, lieu sécurisé pour les jeux d'enfants
- à maîtriser l'emprise des automobiles et la minéralisation des voies de circulation sur le site.

Ces principes retenus visent à créer une mode de vie « Eco-quartier » au sein d'un quartier écologique.

Aujourd'hui quatre terrains à bâtir pourront être disponibles à la vente afin d'accueillir des projets de maisons individuelles denses et une opération d'aménagement d'un petit collectif sera prise en charge par un bailleur social ou un promoteur.

A la question de Jean-Laurent VONAU souhaitant savoir si le cahier des charges comportait une clause d'obligation d'utilisation de matériaux spécifiques tel que le bois le Maire répond par la négative.

Le cahier des charges sera diffusé à l'ensemble des membres du conseil municipal. Le dossier « Quartier Plus 67 » a été transmis au Conseil Général dans les délais.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la mise en œuvre de l'éco-quartier.

- **Remplacement des fenêtres à la synagogue**

La conduite de l'opération devrait se faire, si possible, sans maître d'œuvre vu que l'architecte HAIBACH, dans le cadre de son contrat de maîtrise d'œuvre et suite à la visite des lieux par la DRAC, avait fourni le descriptif des travaux. Comme il s'agit d'un établissement inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, le permis de construire doit obligatoirement être établi par un architecte. Le dossier établi par la commune étant complet, demande a été faite à l'architecte HAIBACH pour la validation et la signature de ce permis, demande acceptée par l'intéressé.

Aucun devis n'a été transmis par les 5 entreprises spécialisées qui ont été sollicitées sur la proposition de la DRAC, avec date limite des offres le 26 juin 2013 à 17 heures. L'une d'elles avait fait un courrier disant qu'elle ne pouvait pas s'engager en raison des délais.

Le Maire rappelle que l'estimation faite par l'architecte HAIBACH pour ces travaux était de 57 000 € HT.

Il propose de lancer un avis d'appel public à la concurrence pour ces travaux avec modification des délais d'intervention. Cette proposition sera soumise à la DRAC pour approbation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

- **Gîte d'étape**

- **Fonctionnement**

Le Maire rappelle au conseil municipal le fonctionnement du gîte d'étape communal :

1. que l'Office du Tourisme du Soutzterland assure la promotion du gîte d'étape et la réservation
2. que l'accueil se fait par l'employée de l'OT pendant ses horaires d'ouverture et le relais est pris par la Mairie en dehors de ces horaires et dans le cadre des horaires de bureau
3. en dehors et pour débiter, la municipalité est prête à s'engager et il faudra prévoir un téléphone portable dont le numéro sera communiqué aux personnes ayant réservé et qui ne peuvent pas être là aux heures d'ouverture de la mairie
4. le gîte étant communal, l'encaissement des produits devra se faire dans le cadre d'une régie de recettes.

- **Création d'une régie de recettes**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'une régie de recettes pour le fonctionnement du gîte d'étape.

Le Maire nommera ensuite les régisseurs par arrêté.

- **Fixation des tarifs du gîte communal**

Le conseil municipal, par délibération du 10 avril 2013, a créé le gîte d'étape. Il faut maintenant fixer les tarifs de location.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de fixer les tarifs pour le gîte d'étape communal comme suit :

- 20 €/personne/nuitée, petit déjeuner inclus
- 18 €/personne/nuitée, petit déjeuner inclus pour les détenteurs de la carte St Jacques de Compostelle
- 5 € pour la location de draps.

4. FESTIVITES DE LA FETE NATIONALE DU 13 JUILLET

• Déroulement

Le Maire informe l'assemblée du déroulement des festivités de la Fête Nationale du 14 juillet 2013 qui se dérouleront le samedi 13 juillet 2013 :

- **18 heures** : remise des distinctions aux sportifs et personnes méritantes puis réception marquant le début des festivités de la Fête Nationale
- **20 heures 15** : cérémonie officielle sur le parvis de la Saline avec allocution du Maire, puis défilé vers le parc du Bruehl
- **20 heures 30** : distribution de bons pour petits pains et saucisses aux enfants
- **20 heures 45** : lancement des festivités au Bruehl par le Maire et interprétation de la Marseillaise par Laure MULLER
- **21 heures 45** : distribution de lampions aux enfants
- **22 heures** : retrait aux flambeaux autour du Bruehl pour jeunes et moins jeunes. Le chemin sera jalonné de tableaux dansés illustrant l'histoire du 14 Juillet
- **A la tombée de la nuit** : feu d'artifice

et tout au long de la soirée bal populaire organisé par le Handball club Soultz Kutzenhausen et animé par le Duo André.

Toute la population est cordialement invitée.

• Subvention exceptionnelle

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 1 600 € au Handball club Soultz/Kutzenhausen pour l'organisation de la partie festive du 13 juillet 2013.

5. URBANISME

➔ Vente de 18 logements par Habitat Familial d'Alsace

Le Maire informe le conseil municipal que la Direction départementale a envoyé un courrier informant que l'organisme HLM HABITAT FAMILIAL D'ALSACE avait déposé une demande d'autorisation de vente pour 18 logements à Soultz-sous-Forêts situés 29a et 29b, rue Wolfsgarten et sollicitant un avis à l'égard de ce projet de vente.

N'ayant eu aucun complément d'information une copie du dossier transmis à la DDT a été demandé au vendeur, vu qu'un prêt d'un encours actuel de 568 723,36 € et initial de 975 673,72 € a été garanti à hauteur de 50 % par la Ville de Soultz-sous-Forêts et à hauteur de 50 % par le Département du Bas-Rhin.

Les 18 logements se répartissent de la façon suivante : 2 F1 de 27 et 30 m², 2 F2 de 48 et 49 m², 7 F3 de 62 à 79 m², 5 F4 de 84 à 89 m² et 2 F5 de 90 à 104 m². 13 garages sont également mis en vente.

Les prix de vente des appartements sont compris dans une fourchette de 875 €/m² à 1 816 €/m², les prix de vente des garages dans une fourchette de 2 860 € à 5 940 €. La vente se fera prioritairement aux locataires occupants et en cas de logements vacants, prioritairement à l'ensemble des locataires de logements appartenant à l'organisme et domiciliés dans le département.

Il est également précisé dans la lettre d'accompagnement que le remboursement du prêt se fera au fur et à mesure des ventes alors que l'organisme demande à la DDT de leur accorder le bénéfice du maintien de l'emprunt ainsi que de l'échéancier de remboursement initialement prévu.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier, à l'unanimité, donne un avis favorable à la vente des logements et des garages situés 29a et 29b rue Wolfsgarten et appartement à HLM HABITAT FAMILIAL D'ALSACE, à condition que le remboursement de l'emprunt contracté pour la construction de ces immeubles et

garanti à 50 % par la commune soit remboursé au fur et à mesure de la vente des lots. Si tel n'était pas le cas la commune demandera l'annulation de la garantie accordée.

→ **Déclaration préalable d'un abri de jardin**

Le Maire informe le conseil municipal que, le 27 mars 2012, Monsieur Raphaël BRUKER domicilié au 34 rue François Antoine Philbert a déposé une déclaration préalable pour la construction d'un abri de jardin dans sa propriété. Les plans des différentes façades, fournis par l'intéressé prévoyaient L/l/h : 386/286/195.

Cette déclaration était sans opposition ce dont le pétitionnaire a été informé par courrier.

M. et Mme SCHMITT, voisins de M. BRUKER ont informé la mairie que l'abri de jardin édifié n'était pas conforme à la déclaration et notamment en ce qui concerne la hauteur. Ils ont fait parvenir un courrier au maire, à leur voisin et à leur assurance de protection juridique. M. BRUKER leur a répondu qu'il s'agissait d'une erreur de transcription sur le plan. Ils ont pris un avocat qui a demandé de dresser un procès-verbal constatant cette infraction.

Face à cette situation le Maire s'est tourné vers le service instructeur. Ce dernier, suite à consultation auprès de son service juridique, a conseillé de dresser un procès-verbal d'infraction. Mais compte tenu que le dépassement de la hauteur ne contrevient pas une disposition du POS, le Maire a opté pour un procès-verbal de non-conformité pour éviter tout abus de pouvoir.

Entretemps le PLU, résultat de la révision du POS, est entré en vigueur. Ce changement a notamment pour conséquence que les abris de jardin ne peuvent plus être édifiés sur la limite séparative mais à 2 mètres de celle-ci.

Le procès-verbal de non-conformité a été dressé en présence et avec l'assentiment de M. BRUKER et il a été fait constat que l'abri de jardin édifié n'était pas conforme à la déclaration préalable. La hauteur déclarée était de 1,95 m alors que l'abri a une hauteur de 2,70 m. Nous avons réceptionné le 29 mai 2013 une requête du Tribunal Administratif de Strasbourg suite à un recours intenté par l'avocat, Maître PERNOT le 22 mai 2013 pour refus implicite du Maire de constater la non-conformité.

Maître PERNOT a été contacté immédiatement et a demandé la transmission du procès-verbal de non-conformité au Tribunal Administratif en leur précisant que le recours était sans objet. C'est ce qui a été fait le 29 mai 2013.

La commune a tout de même réceptionné le 21 juin 2013 la communication d'un mémoire informant que le requérant maintenait sa demande au titre des frais irrépétibles (2 500 €).

La commune a transmis l'intégralité du dossier au service juridique des assurances GROUPAMA.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à ester en justice dans cette affaire.

→ **Droit de préemption urbain**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- propriété cadastrée section 23 n° 561/78 lieudit « 1bis rue des Vosges » d'une contenance de 14,09 ares
- logement avec parkings extérieurs cadastré section 37 n° 459/102 lieudit « Kleiner Rebberg »

6. CONVENTION DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE FOURRIERE AUTOMOBILE EN CONCESSION

Le Garage VINCENT de Surbourg propose la gestion d'une fourrière automobile. Les prestations concernent :

- l'enlèvement des véhicules inférieurs à 3,5 tonnes pour mise en fourrière
- le gardiennage des véhicules
- le classement des véhicules, le cas échéant par un expert agréé

- la restitution des véhicules
- la mise à disposition des véhicules pour leur destruction par une entreprise habilitée.

La convention sera conclue pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} août 2013. Elle sera renouvelable deux fois maximum par tacite reconduction d'une année chacune.

Le prestataire doit bénéficier d'un agrément préfectoral pour exécuter les activités de gardien de fourrière.

L'enlèvement sur le territoire de la commune est effectué à la demande et sous la responsabilité du Maire, sur proposition de l'agent qui a verbalisé à la suite d'une infraction justificative de mise en fourrière, en vue de leur gardiennage. L'enlèvement concerne tous les véhicules inférieurs à 3,5 tonnes.

Lorsque des enlèvements de véhicules sont réalisés à la demande d'une commune et que le propriétaire et l'assureur demeureront inconnus ou introuvables, malgré les recherches effectuées, la commune concernée assurera la rémunération forfaitaire, le cas échéant, du professionnel du secteur privé auquel elle a fait appel dans le cadre de la procédure de mise en fourrière (R.325-29 du Code de la Route).

Cette intervention est effectuée à titre gracieux avec autorisation de vente ou de destruction.

Pour les épaves non identifiables dont la valeur est inférieure à 762,25€ ou considéré comme déchets, la commune à l'opportunité de demander que les véhicules de cette catégorie puissent être enlevés à titre gracieux, par une entreprise agréée pour accueillir les véhicules hors d'usage en vue de leur destruction.

La convention qui sera signée entre la commune et le garage VINCENT détaille l'ensemble des dispositions.

Le Maire informe le conseil municipal que la tarification pour la commune de Sultz-sous-Forêts doit être définie par le conseil municipal, conformément à l'arrêté du 21 mai 2013 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 modifié fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles.

Pour Jean-Laurent VONAU, ce service complétera la zone bleue.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Jean-Laurent VONAU) autorise le Maire à signer la convention à intervenir et fixe la tarification de la fourrière pour Sultz-sous-Forêts comme suit :

FRAIS de fourrière	CATEGORIES de véhicules	MONTANT (en euros)
Immobilisation matérielle	Voitures particulières	7,60 €
	Autres véhicules immatriculés	7,60 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60 €
Opérations préalables	Voitures particulières	15,20 €
	Autres véhicules immatriculés	7,60 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60 €
Enlèvement	Voitures particulières	115,10 €
	Autres véhicules immatriculés	45,70 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	45,70 €
Garde journalière	Voitures particulières	6,10 €
	Autres véhicules immatriculés	3,00 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	3,00 €
Expertise	Voitures particulières	61,00 €
	Autres véhicules immatriculés	30,50 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	30,50 €

7. PERSONNEL COMMUNAL

→ Création d'emplois saisonniers

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide la création de 2 emplois saisonniers pour la période du 7 juillet au 31 août 2013, à temps complet.

Ces emplois feront partie des services techniques, cadre C, et seront rémunérés au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe.

→ Création d'un emploi d'adjoint technique au relais culturel La Saline

Le contrat de l'agent contractuel faisant office d'agent d'entretien au relais culturel La Saline arrive à son terme le 15 juillet 2013. Le Maire propose de créer un emploi d'adjoint technique de 2^e classe à temps non complet, avec un coefficient d'emploi de 15/35^e.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins trois abstentions (Lucienne HAAS, Christian KLIPFEL et Jean-Laurent VONAU) décide la création d'un emploi d'agent technique territorial 2^{ème} classe, à temps non complet, pour l'entretien du relais culturel La Saline et des remplacements dans d'autres bâtiments communaux à compter du 16 juillet 2013.

Cet emploi fait partie du cadre C de la fonction publique territoriale et l'agent sera rémunéré au 1^{er} échelon de son grade. Le coefficient d'emploi est de 15/35^e.

→ Heures supplémentaires de nuit

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement de 2,50 heures supplémentaires de nuit à Monsieur Christian BILLMANN lors de la fête de la musique du 21 juin 2013.

8. AFFAIRES FINANCIERES

→ Subvention exceptionnelle kirwe

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer des subventions exceptionnelles aux associations qui organisent des animations lors de la Kirwe des 24, 25 et 26 août 2013 :

- 750 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Soultz-sous-Forêts pour l'organisation de la partie festive du dimanche de la kirwe
- 750 € à la Société de Quilles « Boule d'Or » pour l'organisation de la partie festive du lundi de la kirwe

→ Révision de l'orgue de l'église catholique

Le Maire informe le conseil municipal que le Président du conseil de fabrique avait autorisé Monsieur HAGER, assistant d'enseignement artistique à l'école municipale de musique de Soultz-sous-Forêts, à utiliser l'orgue de l'église catholique pour y effectuer des cours d'enseignement. Cet orgue a eu des petits soucis et il a fallu faire intervenir le facteur d'orgues. Le montant du devis s'élève à 363,58 € TTC.

Le Président du conseil de fabrique sollicite la prise en charge de cette révision par la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en compte la facture.

→ Déménagement des salles de classe de l'école élémentaire

L'association REUSSIR a fait parvenir un devis pour l'intervention d'une équipe pour le déménagement des salles de classe à l'école élémentaire au mois d'août prochain. Le montant de cette prestation est chiffré à 1 332 €, 7 à 9 personnes dont 1 encadrant interviendront pendant 4 jours).

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL) décide l'intervention de l'association REUSSIR pour le déménagement.

→ Location de terres agricoles communales

- Patrick WEIMER

Le Maire informe le conseil municipal que la commune a souscrit un bail à ferme avec Monsieur Patrick WEIMER le 30 mars 2007. La parcelle de terrain cadastré section 37 n° 98 lieudit « Breitmatt » d'une contenance de 6,05 ares faisait partie de ce bail. Après vérification, il s'avère que cette parcelle n'est plus cadastrée suite aux travaux réalisés par le Département (côté lotissement Plein Sud).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un avenant au bail à ferme avec Monsieur Patrick WEIMER.

- **SCEA du Rebberg**

Le Maire informe le conseil municipal que la SCEA du Rebberg souhaite louer une parcelle de terrain appartenant à la commune, d'une contenance de 2ha 06a 82 cadastrée section 37 n° 364, sur les hauteurs du lotissement Plein Sud. Cette parcelle faisait initialement partie de ce lotissement et a été rétrocédée à la commune.

Après discussion le conseil municipal demande au Maire de se rapprocher de l'agriculteur pour avoir des compléments d'information et notamment le type de culture, car il est nécessaire que ce terrain reste enherbé.

→ **Autres**

- **Indemnisation forfaitaire**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une indemnisation forfaitaire de déplacement de 100 € à Monsieur BISCHOFF/Aschbach pour des interventions ponctuelles à Soultz-sous-Forêts. Le crédit est prévu sur article 6188.

- **Budget primitif 2013**

- **Décision modificative - Amortissement**

Le conseil municipal, par délibération du 5 juin 2013, a voté un crédit de 2 240 € pour l'amortissement du premier acompte de la participation communale sur le périmètre SNCF pour l'aménagement des abords de la gare. Pour équilibrer le budget primitif 2013, il est nécessaire de diminuer le virement entre les sections de fonctionnement (chapitre 021) et d'investissement (chapitre 023) du montant de cette somme.

9. DIVERS

→ **Stationnement des camions de vente**

En raison des travaux autour du Bruehl il faut trouver un nouvel emplacement pour le stationnement des camions de vente.

Après discussion, le conseil municipal décide de les faire stationner sur le parking devant le gymnase municipal rue des Vignes.

→ **Diverses informations**

- **Création de la communauté de communes de l'Outre-Forêt**

Le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin a signé le 31 mai 2013 l'arrêté portant création de la communauté de communes de l'Outre-Forêt issue de la fusion de la communauté de communes du Hattgau et de la communauté de communes du Sultzerland à compter du 1^{er} janvier 2014.

→ **Prochaines réunions et manifestations**

- 13 juillet 2013 : Festivités de la fête nationale du 14 juillet
- 24-25 et 26 août 2013 : kirwe avec animations
- 4 septembre 2013 à 20h15 : prochaine réunion du conseil municipal